

Royal Cercle de Tir Arlonais asbl

Rue Pietro Ferrero, 3
Tél.: ++32(0)63 22 74 45
IBAN : BE49 0012 8361 7871
URSTB-f : 6/5

B-6700 ARLON
www.ctarlonais.be
BIC : GEBABEBB



Chers Membres,

Et voilà on parle déjà de la **cotisation 2018**.

1. Concrètement les cotisations 2018 s'élèvent à:

pour les Seniors (21 ans et plus), nés avant le 1-1-1998	100,00 euros
pour la complémentaire	70,00 euros
pour les Juniors (18, 19 et 20 ans), nés entre le 1-1-98 et le 31-12-2000	80,00 euros
pour les Cadets et autres jeunes, nés après le 1-1-2001	70,00 euros
et les frais de dossier à la première inscription sont maintenus à	5,00 euros

Il faut **ajouter** à cette cotisation, pour ceux qui le veulent, **10 euros** pour l'utilisation des cibles électroniques, **plus 10 euros** pour la licence de tireur sportif. Merci d'effectuer le paiement **avant le 15 décembre**.

2. Pour l'affiliation, vous devez nous remettre, en une fois, les documents suivants, avant le 15 décembre :

- **extrait du casier judiciaire** (ancien de trois mois maximum): l'AR du 13/07/2000 impose aux personnes qui utilisent des armes à feu l'obtention d'un extrait de casier judiciaire, qui est valable une année à compter de sa date d'émission.
- **certificat médical complété par votre médecin** (*original pré imprimé à retirer au bar du club*).

3. Pour la LTS (licence de tir sportif) qui doit être demandée avant le 15 décembre, il vous faut nous remettre, en une fois, en plus de ce qui est demandé au point "2. affiliation" ci-dessus, les documents suivants :

- **formulaire "licence définitive" signé, case "renouvellement" cochée (cfr. annexe);**
- **copie de l'extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois;**
- **copie du certificat médical de moins de 3 mois;**
- **copie de votre carnet de tir 2017 dûment complété.**

Pour info, certaines **mutualités** remboursent la cotisation à un club sportif. Voyez avec votre mutuelle.

Nous insistons auprès des membres pour que les documents, ainsi que le paiement soient en notre possession avant le 15 décembre 2017, sans quoi nous nous verrons obligés de demander un supplément de 5 euros pour frais supplémentaires engendrés.

D'avance un grand merci.

Le Comité

Royal Cercle de Tir Arlonais asbl

Rue Pietro Ferrero, 3
Tél.: ++32(0)63 22 74 45
IBAN : BE49 0012 8361 7871
URSTB-f : 6/5

B-6700 ARLON
www.ctarlonais.be
BIC : GEBABEBB



Chers Membres,

Et voilà on parle déjà de la **cotisation 2018**.

Concrètement les cotisations 2018 s'élèvent à:

pour les Seniors (21 ans et plus), nés avant le 1-1-1998	100,00 euros
pour la complémentaire	70,00 euros
pour les Juniors (18, 19 et 20 ans), nés entre le 1-1-98 et le 31-12-2000	80,00 euros
pour les Cadets et autres jeunes, nés après le 1-1-2001	70,00 euros
et les frais de dossier à la première inscription sont maintenus à	5,00 euros

Il faut **ajouter** à cette cotisation, pour ceux qui le veulent, **10 euros** pour l'utilisation des cibles électroniques.

Pour rappel, les **tireurs de loisir** doivent demander au club un nouveau **carnet de tir pour 2018**, qui atteste de votre fréquentation régulière.

L'AR du 13/07/2000 impose aux personnes qui utilisent des armes à feu l'obtention d'un **extrait de casier judiciaire**, qui est valable une année à compter de sa date d'émission. Dès lors, nous insistons auprès de tous nos membres pour qu'il soit remplacé lors de son échéance.

Vous devez ainsi remettre, au président, au siège du RCTA, **avant le 15 décembre**, votre **certificat médical** à faire compléter par votre médecin (*original pré imprimé à retirer au bar du club*) **et votre extrait de casier judiciaire**.

Pour info, certaines **mutualités** remboursent la cotisation à un club sportif. Voyez avec votre mutuelle.

Nous insistons auprès des membres pour que les documents (certificat médical et extrait de casier judiciaire), ainsi que le paiement soient en notre possession avant le 15 décembre 2017, sans quoi nous nous verrons obligés de demander un supplément de 5 euros pour frais supplémentaires engendrés.

D'avance un grand merci.

Le Comité